

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2009

Présents : Mmes et M. GROS – BLANC – FELIU - CHAGUE - BALSSA - CARAYOL - FONVIEILLE – COUGNENC - LUGAN – MOLINIER – CARAYON – BOYO – HOMS - BERTRAND - GARIBAL B - RODIERE - GARIBAL V.

Excusé : M. METAHRI qui donne pouvoir à MME RODIERE

Absent : M. BENZAZECH

MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'IEM DE LARDAILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant de l'IEM de Lardailé, à Castres. Cet institut souhaite conventionner avec la Médiathèque de Lautrec pour pouvoir bénéficier des animations mis en place par notre agent du patrimoine. Leur demande porte sur une animation par trimestre qui pourrait avoir lieu sur rendez-vous selon les disponibilités de l'agent chargé de les réaliser. Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place de cette convention assortie d'une contre partie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par trois voix pour, cinq voix contre et 10 abstentions :

Considérant que cet institut est sur la Commune de Castres et que la Médiathèque de Lautrec a une vocation intercommunale qui se limite au Canton de Lautrec ;

Considérant que la Médiathèque de Lautrec ne compte qu'un seul agent du patrimoine et que ce dernier est déjà très occupé avec toutes les missions qu'on lui a confiées ;

Considérant qu'il existe sur le territoire de la Commune de Castres des animations semblables ou des structures pouvant en réaliser ;

Décide : de ne pas conventionner avec l'IEM de Lardailé

OUVERTURE D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre d'enfants inscrits à l'école s'est stabilisé par rapport à l'an dernier. Il rappelle au Conseil Municipal que dans le même temps, pour commencer l'année scolaire, nous avons deux agents titulaires travaillant à l'école qui sont arrêtés et une nouvelle recrue qui remplace un agent parti à la retraite.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faire face à une éventuelle pandémie de la grippe H1N1, de nouveaux protocoles de ménage devront être mis en place, alourdissant ainsi la charge de travail des agents déjà en place.

Considérant tous ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste de contractuel d'adjoint d'animation qui exercera les missions suivantes : renfort aux institutrices pour un travail de préparation aux activités et d'aide auprès des enfants, animation sur la pause méridienne et durant les accueils de classe à la médiathèque, travaux de ménage à l'école en cas de pandémie, renfort à la surveillance des enfants sur la cour de récréation.

REMPLACEMENT PERSONNEL PARTANT A LA RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Christine Marc, qui remplissait les fonctions d'ATSEM à l'école de Lautrec, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle ne reprend donc pas son activité à la rentrée de septembre 2009.

La procédure pour pourvoir à son remplacement a été lancée début juin, les entretiens ont eu lieu au mois de juillet. Le recrutement a malheureusement été infructueux.

Monsieur le Maire, considérant la rentrée des classes imminente demande l'autorisation de recruter un contractuel en attendant de trouver un agent titulaire qui sera nommé de façon définitive sur le poste vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention (M. GARIBAL) et 17 voix pour, décide d'ouvrir un poste de contractuel et de confier à Monsieur le Maire le recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2009/2010 (soit pour une durée de 10 mois) pour remplacer l'agent qui occupait les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle, dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire.

REPLACEMENT PERSONNEL SUITE CONGE MATERNITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un des agents travaillant à l'école est enceinte et ne va pas tarder à partir en congé maternité. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir ouvrir un poste de contractuel pour pourvoir à son remplacement durant son congé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste de contractuel d'adjoint technique, pour remplacer l'agent parti en congé maternité, durant la totalité de son congé. Cet agent exercera les missions suivantes : entretien et travaux de ménage de l'école, de la médiathèque et dans d'autres locaux municipaux, surveillance des enfants de l'école sur la pause méridienne et garderie de l'école maternelle le soir.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SYNDICAT DE DEFENSE DU LABEL DE L'AIL ROSE DE LAUTREC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande émanant du Syndicat de défense du Label rouge « Ail Rose de Lautrec ». Ce dernier occupe par convention des locaux municipaux et souhaiterait, contre rémunération, qu'un agent municipal vienne faire le ménage dans ses locaux toutes les semaines, une heure par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le principe d'une mise à disposition d'un agent municipal pour faire le ménage dans les locaux municipaux mis à la disposition du Syndicat.

La Convention sera mise en place selon les conditions suivantes :

L'agent mis à disposition fera le ménage dans les locaux du Syndicat une heure par semaine.

Le syndicat devra fournir les produits d'entretien et le matériel pour faire le ménage ;

Le prix de cette mise à disposition est fixé à 15.30 € de l'heure étant entendu que si l'agent mis à disposition voit son salaire augmenter le coût de la mise à disposition augmentera en proportion.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME DE LAUTREC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une dernière séance il s'était prononcé de façon favorable à la programmation du spectacle du « Réquiem de Mozart ».

L'Office du Tourisme a décidé de porter le projet et a donc conventionné avec l'ensemble instrumental du Pays de Cocagne.

Le spectacle a eu lieu à la Collégiale St Rémy le 1^{er} août 2009. et a rapporté 2090 € de recette pour un coût Hors taxe de 4 500 €.

L'Office du Tourisme a en parallèle sollicité l'aide de la région au titre de l'aide à la diffusion et obtenu une subvention de 1850 €. Il sollicite aujourd'hui la Mairie à hauteur de 610 € pour pouvoir boucler son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 610 € à l'Office du Tourisme.

DECISIONS MODIFICATIVES

▪ Crédits à ouvrir :	compte 74121	+ 31 470
Crédits à réduire :	compte 74122	- 31 470
▪ Crédits à ouvrir :	compte 61551	+ 3 000
	616	+ 83
	617	+ 144
	6188	+ 60
	6227	+ 1 302
	6238	+ 160
	6251	+ 43
	6455	+ 444
	6712	+ 1 200
	673	+ 389
Crédits à réduire :	compte 6411	- 3 000
	6135	- 287
	6226	- 2 891
	6232	- 647
▪ crédits à ouvrir :	compte 678	+ 300
Crédits à réduire :	6226	- 300
▪ Crédits à ouvrir :	compte 2111 op 10003	+ 619
	2313 op 15	+ 932
	2184 op 10009	+ 5 452
Crédits à réduire :	compte 2188 op 10009	- 5 452
	2313 op 29	- 1 551